

**N°2023-18**

## **DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Séance du lundi 27 novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois, le lundi vingt-sept novembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16

En exercice : 16

Présents : 11

Pouvoirs : 2

date de convocation : 23/11/2023

date d'affichage : 23/11/2023

**Présents votants :**

Mesdames Marie-Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINJEAN, Marie Anne TERNAUX, Laura MARGAND, Nicole CIMETIERE, Marie-Thérèse DESBONNE  
Messieurs Jean-Pascal FLAUDER, Maxime COLLIER,

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie-Claude CATALA  
Madeleine MINOT > pouvoir à Sylvie THOMASSON

**Absents :** Jean-Paul GASQUET, Christiane DUCLOS, René TRIPOZ

**Présidente de séance :** Marie-Claude CATALA

**Secrétaire de séance :** Sylvie THOMASSON

### **Désignation du secrétaire de séance**

Considérant que le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,